

**SOUSSION CAUTIONNEE EN GARANTIE DE DROITS ET TAXES**  
**POUR LES MARCHANDISES DECLAREES POUR**  
**LA CONSOMMATION OU L'EXPORTATION**

**-I-**

Nous soussignés .....  
demeurant à .....  
désirant obtenir, en vertu des dispositions du dahir portant loi formant code des douanes (articles 93 et 96), ainsi que du décret n°2-77-862 du 25 chaoual 1397 (9 octobre 1977) pris pour son application (articles 63 à 65) relatives à la garantie du paiement des droits et taxes, la faculté de disposer, aussitôt après vérification et avant liquidation, des marchandises et ouvrages par nous importés, destinés à l'exportation ou produits dans le territoire assujéti et soumis à taxes intérieurs de consommation, déclarons nous obliger à acquitter le montant des droits et taxes dont nous serons constitués débiteurs par suite des liquidations relatives aux marchandises par nous déclarées ou qui seront établies d'office par suite d'acquit à caution et autres engagements, ou également en cas de liquidations supplémentaires consécutives à une révision soit des déclarations, soit de nos écritures ou de celles du destinataire ou de l'expéditeur.

Nous nous engageons également :

a) à opérer le règlement desdits droits et taxes ainsi que la remise prévue par les textes précités dans le délai maximum de <sup>(1)</sup>..... jours, à partir de la date de délivrance de la mainlevée, à la caisse du Receveur du bureau des douanes où la déclaration en détail a été déposée.

b) à verser, à défaut du paiement des droits et taxes dans le délai imparti, un intérêt de retard au taux en vigueur, du lendemain du jour de l'échéance à celui de l'encaissement inclus.

**-II-**

Et nous, également soussignés, .....  
demeurant à .....  
après avoir pris connaissance de la présente soumission, déclarons nous rendre entièrement solidaires des engagements qu'elle contient et au même titre, comme redevables, jusqu'à concurrence de la somme de : .....

**-III-**

La présente soumission ne sera valable que pour les opérations résultant, soit des déclarations déposées au nom du soumissionnaire et signées par lui ou son représentant qualifié, soit des déclarations déposées par un transitaire agréé, régulièrement autorisé, à cet effet, par le soumissionnaire ; auprès <sup>(2)</sup>:

- **du bureau des douanes de .....**
- **des bureaux des douanes reliés au système informatique de dédouanement des marchandises.**

**-IV-**

La présente soumission demeure valable jusqu'à dénonciation par l'administration, le principal obligé ou la caution et sous réserve de l'accomplissement des engagements souscrits antérieurement à ladite dénonciation.

A ..... Le .....

**Le principal obligé<sup>(3)</sup>**

**La caution<sup>(4)</sup>**

<sup>(1)</sup> A préciser 15 ou 30 jours.

<sup>(2)</sup> La facilité de paiement objet de la présente peut être utilisée soit auprès d'un seul bureau des douanes soit auprès de tous les bureaux douaniers informatisés. Selon son choix, le principal obligé doit biffer la mention inutile.

<sup>(3)</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU ET APPROUVE".

<sup>(4)</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR CAUTION".